



Paris, le 3 juin 2009 - n°153/D130

Commission Système financier et financement de l'économie

Avant-projet de programme statistique 2010

Avertissement

Le décret du 20 mars 2009 relatif au Cnis et au Comité du secret statistique conforte le rôle du Cnis pour organiser la concertation entre les utilisateurs et les producteurs de la statistique publique. Il prévoit la mise en place de commissions thématiques en remplacement des formations existantes pour permettre une meilleure adéquation aux thèmes majeurs du débat économique et social. La Commission Système financier et financement de l'économie prend la suite de la formation Monnaie, finances, balance des paiements. Le champ de compétence de cette Commission recouvre l'ensemble des questions monétaires et financières, mais elle prend également en compte les questions de financement de l'économie.

	Page
BANQUE DE FRANCE	
STATISTIQUES MONÉTAIRES	
Direction générale des statistiques - Direction des statistiques monétaires et financières (SASM)	3
STATISTIQUES DE COMPTABILITE NATIONALE FINANCIÈRE	
Direction générale des statistiques - Direction des statistiques monétaires et financières (SESOF)	5
STATISTIQUES SUR LES AUTRES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET LES ASSURANCES	
Direction générale des statistiques - Direction des statistiques monétaires et financières (SAS2I).....	7
STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES	
Direction générale des statistiques - Direction de la balance des paiements	9
STATISTIQUES CONCERNANT LA MONNAIE FIDUCIAIRE, LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES SYSTÈMES DE PAIEMENT ET DE TITRES	
Direction générale des Opérations - Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché	11
STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR	
Direction générale des statistiques - Direction de la balance des paiements	13
STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF	
Direction générale des activités fiduciaires et de place - Direction des entreprises	15
STATISTIQUES BANCAIRES	

Secrétariat général de la Commission bancaire	17
STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE	
Direction générale des statistiques - Direction des Enquêtes et des Statistiques Sectorielles.....	20
STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES	
Direction générales des statistiques - Direction des Enquêtes et des Statistiques Sectorielles.....	21
AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES ASSURANCES ET DES MUTUELLES (ACAM).....	22
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI	
Insee - Direction des statistiques d'entreprises (<i>programme non disponible</i>).....	25
Insee - Direction des études et des synthèses économiques (<i>programme non disponible</i>).....	26

Pour information, programmes présentés à la Commission Territoires

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI	
DGCP - Comptes nationaux des administrations publiques (<i>programme non disponible</i>).....	27
DGCP - Secteur public local (<i>programme non disponible</i>).....	28
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	
Direction générale des collectivités locales (DGCL) - Département des études et des statistiques locales.....	29

STATISTIQUES MONÉTAIRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques

. Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF-SASM)

1. Exposé de synthèse

Le format des statistiques monétaires est défini par deux règlements de la Banque centrale européenne : les règlements BCE/2008/32 du 19 décembre 2008 (refonte) concernant le bilan consolidé des institutions financières monétaires et n° BCE/2001/18 concernant les statistiques sur les taux d'intérêt appliqués par ces établissements aux ménages et aux sociétés non financières. Ces règlements ont permis d'améliorer notablement la qualité des statistiques monétaires de la zone euro sur les trois points suivants : ventilation mensuelle des dépôts et crédits par catégorie d'agents du secteur privé (sociétés non financières, ménages, ISBLSM), calcul des flux de crédits et de titres, harmonisation des données relatives aux taux d'intérêt bancaires. Dans leur version modifiée, ils permettront d'enrichir ou d'affiner ces statistiques par des ventilations supplémentaires sur un certain nombre d'aspects, et notamment les opérations de titrisation des établissements de crédit.

La collecte des statistiques monétaires fait l'objet d'un dispositif de surveillance portant sur la conformité des déclarations à la réglementation statistique de la BCE. Ce régime est décrit dans la communication BCE publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne du 31 juillet 2004. Sa mise en application fait l'objet d'un texte réglementaire de la Banque de France (Décision n°2007-03 du Comité monétaire du conseil général du 3 octobre 2007).

2. Travaux nouveaux pour 2010

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2010

Néant

2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2010

- Mise en œuvre des aménagement des collectes liés à la révision quinquennale des règlements de la BCE relatifs aux taux d'intérêt bancaires et au bilan monétaire (prise d'effet à la mi 2010) et mise à jour du cadre réglementaire et opérationnel de ces collectes. Dans ce cadre, et sous la responsabilité du SICOS, nouvelle sélection des déclarants des états relatifs aux contrats nouveaux et refonte de la base des données de l'enquête trimestrielle sur le coût du crédit). Projet d'extension du dispositif de surveillance de la conformité des déclarations à la réglementation statistique de la BCE aux données de taux d'intérêt bancaires.

3. Opérations répétitives

- Bilan mensuel agrégé des IFM.
- Suivi trimestriel des opérations de dépôts, de crédit et de portefeuille titres des IFM, réparties par secteur/pays de la contrepartie ou par devise.
- Statistiques mensuelles sur les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs des établissements de crédit.
- Statistiques trimestrielles sur le coût du crédit aux entreprises et calcul des taux de l'usure.
- Suivi quantitatif et qualitatif mensuel et trimestriel de la collecte statistique requise par la BCE. Le cas échéant, déclaration à la BCE des infractions à la réglementation sur la remise des états monétaires

- Agrégats mensuels et trimestriels sur les placements intermédiés
- Correction des variations saisonnières de certaines séries.
- Développement de la diffusion de séries longues via Internet.

Sous la responsabilité du Service d'Ingénierie et de coordination statistiques (SICOS) :

- Enquête trimestrielle auprès des banques sur la distribution du crédit (dans le cadre du Bank Lending Survey conduit dans la zone euro sous l'égide de la BCE).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le service participe aux travaux menés depuis 2007 par la Banque de France dans le cadre d'un Comité de coordination des reportings et du projet SURFI (Système Unifié de Reporting Financier) en vue d'identifier les possibilités d'allègement et d'harmonisation des collectes sous réserve du respect des obligations fixées par les règlements statistiques de la BCE et de mettre en œuvre à compter de juillet 2010 une (ou plusieurs) taxonomies XBRL pour les remises prudentielles et statistiques des établissements de crédit.

5. Aspects particuliers du programme 2010

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

5.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Néant

5.4. Aspects européens

- Transmission mensuelle ou trimestrielle à la BCE de données agrégées relatives aux IFM (encours et flux) en vue de l'élaboration des agrégats monétaires de la zone euro, ainsi que de données harmonisées relatives aux taux d'intérêt bancaires.
- Transmission mensuelle ou trimestrielle à la BCE des statistiques d'infraction à la réglementation sur la collecte des états monétaires, dans le cadre de la surveillance des manquements susceptibles d'entraîner l'ouverture d'une procédure de sanction.
- Participation aux groupes de travail du SEBC sur les statistiques monétaires et bancaires.
- Diffusion en France des statistiques monétaires et bancaires de la zone euro enrichies de ventilations par État-membre.

6. Diffusion des travaux

- Publications mensuelles concernant les évolutions monétaires dans la zone euro et en France, les taux d'intérêt bancaires et les flux d'opérations nouvelles de crédit en France, ainsi que l'endettement des sociétés non financières françaises (sur le site internet de la Banque de France)
- Articles dans le Bulletin Trimestriel sur les évolutions monétaires, de crédit et de taux sur contrats nouveaux
- Annexes au Bulletin de la Banque de France (en version papier et sur le site internet de la Banque de France)
- Statistiques trimestrielles (sur le site internet de la Banque de France)

STATISTIQUES DE COMPTABILITÉ NATIONALE FINANCIÈRE

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques

. Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF-SESOF)

1. Exposé de synthèse

En 2009, la préparation des envois à la BCE d'estimations avancées sur les ménages et les sociétés non financières permettra de réduire significativement le délai de production de certains éléments des comptes financiers trimestriels de la zone euro (T+80j au lieu de T+120j). Par ailleurs, l'exploitation des comptes de résultat trimestriels des établissements de crédit devrait aboutir à la transmission à l'Insee en 2010 d'indicateurs trimestriels sur les intérêts reçus et versés, ventilés par secteur contrepartie, et sur les dividendes.

2. Travaux nouveaux pour 2010

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes renouvelées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2010

- Intégration des nouveaux comptes de résultat trimestriels remis par les établissements de crédit pour l'élaboration au profit de l'INSEE d'un compte non financier trimestriel simplifié des institutions financières et le calcul des flux d'intérêt trimestriels dans le cadre du règlement CE 1161/2005 sur les comptes trimestriels non financiers par secteur institutionnel, ainsi que le calcul à partir de cette source de SIFIM annuels provisoires (projet en cours en 2009, achèvement prévu en 2010).

2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés pour 2010

- Préparation des premiers envois à la BCE, dès juin 2009, sur base volontaire, d'un compte avancé des ménages et/ou des sociétés non financières dans un délai de 80 jours, conformément aux orientations définies par le Comité des Statistiques de la BCE, afin de permettre l'élaboration de comptes trimestriels simplifiés de la zone euro à T+90 jours à partir de 2010 T2 (au lieu de 120 jours actuellement pour les comptes complets).
- Refonte de l'application relative aux comptes trimestriels en lien avec la préparation de la nouvelle base de comptabilité nationale.
- Une correction des variations saisonnières pour certaines séries (taux d'endettement des agents non financiers désormais calculés et disponibles en cvs) a été réalisée. La mise à disposition de séries cvs sur internet sera prochainement entreprise.
- Développement de la diffusion de séries longues sur internet (depuis 1977).

3. Opérations répétitives

- Comptes nationaux non financiers annuels des institutions financières.
- Calcul des intérêts reçus et versés par les agents économiques et des SIFIM annuels.
- Comptes nationaux financiers annuels et trimestriels de l'ensemble des secteurs.
- Transmission à Eurostat des comptes financiers trimestriels des APU et à l'INSEE des éléments de calcul de la dette publique trimestrielle

- Publication trimestrielle sur les « comptes financiers des agents non financiers et des assurances », de la « note de conjoncture financière », du « taux d'endettement des agents non financiers ». Publication semestrielle du « taux d'intermédiation financière ».

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

5. Aspects particuliers du programme 2010

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

5.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Néant

5.4. Aspects européens

- Transmission à la BCE des données prévues par son Orientation du 17 novembre 2005 (MUFA) après la levée de l'ensemble des dérogations.
- Transmission à la BCE et à Eurostat des comptes nationaux financiers, consolidés (y compris pour les titres) et non consolidés ; transmission optionnelle d'un qui-à-qui complet pour toutes les opérations.
- Participation aux groupes de travail de la BCE sur les comptes de la zone euro (WG EAA) et sur les statistiques de finances publiques (WGGFS).
- Participation au groupe de travail d'Eurostat sur les comptes financiers (FAWG).
- Participation aux task force conjointes Eurostat-BCE sur les comptes financiers trimestriels des APU (TFQFAGG) et sur les « comptes non financiers trimestriels de secteurs » (TFQSA). Participation à la TF du CMFB sur la crise financière (« Financial Turmoil »).

6. Diffusion des travaux

- Les comptes nationaux financiers annuels sont publiés sur les sites Internet de la Banque de France et de l'Insee. Ils sont commentés dans le cadre des publications de l'Insee (Insee Première) et de la Banque de France (bulletin trimestriel). Les comptes financiers trimestriels, ainsi que les indicateurs macro financiers qui en sont dérivés, sont publiés sur le site de la Banque de France sous la forme de « Stat infos », de « Tableaux et Graphiques », de séries chronologiques et de diverses notes d'analyse.
- La publication de « tableaux et graphiques » sur les PEA et les patrimoines financiers des agents non financiers devra être reprise en 2010 avec les données issues de la collecte Protide.

STATISTIQUES SUR LES AUTRES INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET LES ASSURANCES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques

. Direction des statistiques monétaires et financières (DSMF-SAS2I)

1. Exposé de synthèse

En octobre 2008, une nouvelle unité a été créée qui assure la collecte, l'exploitation et la diffusion des données relatives aux OPCVM (monétaires et non monétaires), aux entreprises d'assurance et aux autres intermédiaires financiers non bancaires. Le dispositif informatisé d'acquisition de données sur les assurances auprès de l'ACAM devrait devenir pleinement opérationnel en 2009 et permettre l'automatisation des envois à la BCE. Les statistiques de flux mensuels de fonds d'investissement ont fait l'objet d'un premier envoi à la BCE en mars 2009 et devraient être exploitées en 2010 pour l'élaboration de publications sur le site de la Banque. En application du nouveau règlement BCE/2008/30 du 19 décembre 2008 concernant les statistiques sur le bilan des véhicules de titrisation, une collecte auprès des organismes de titrisation de droit français sera mise en œuvre en janvier 2010.

2. Travaux nouveaux pour 2010

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes renouvelées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2010

- Développement de l'exploitation de la base de données sur le secteur des assurances, mise en place en novembre 2008 à partir des documents collectés par l'ACAM :
 - Elaboration plus précoce du bilan des entreprises d'assurance pour la BCE (T+80 au plus tard), exploitation de ces données dans les comptes financiers trimestriels, publication sur cette base d'un « Stat info » sur le site de la Banque de France et mise à disposition du public des séries chronologiques correspondantes
 - Elaboration des statistiques structurelles et des statistiques sur les filiales françaises d'entreprises étrangères (FATS inward) demandées par Eurostat annuellement
- Participation au nouveau reporting de l'Insee sur les engagements de retraite pour les données relatives à l'épargne retraite constituée dans les entreprises d'assurance-vie, sur la base de données de la FFSA et de l'ACAM. Communication de ces mêmes données à l'OCDE.
- Dans le cadre de la refonte de la collecte auprès des banques et des entreprises d'investissement (projet SURFI) élaboration plus précoce d'un compte des entreprises d'investissement.

2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés pour 2010

- Exploitation à des fins de publications nationales des données nouvelles collectées auprès des OPCVM non monétaires à partir de décembre 2008, qui ont permis d'adresser à la BCE en mars 2009 des flux mensuels d'émission et d'acquisition de titres par catégories d'OPCVM ; élaboration sur cette base d'un « Stat info » et mise à disposition sur le site des séries chronologiques correspondantes
- Réalisation en février 2010 du premier envoi à la BCE relatif au bilan trimestriel des organismes de titrisation.

3. Opérations répétitives

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Avant-projet de programme statistique 2010 de la Commission Système financier et financement de l'économie
(n°153/D130 du 3 juin 2009)

- Statistiques mensuelles ou trimestrielles sur la répartition de l'actif net des OPCVM, les souscriptions et les rachats de titres d'OPCVM.
- Transmission aux services utilisateurs des statistiques mensuelles sur les OPCVM monétaires, des statistiques trimestrielles sur le compte des OPCVM
- Transmission trimestrielle à la BCE d'un compte détaillé des sociétés d'assurance à T+85
- Transmission trimestrielle à la BCE des statistiques concernant les autres intermédiaires financiers.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

L'élaboration des statistiques demandées par la BCE sur les entreprises d'assurance ne donne pas lieu à des demandes nouvelles auprès de la profession : ces statistiques sont réalisées à partir des documents existants dans le cadre d'une coopération entre la Banque de France et l'ACAM.

Les statistiques sur les flux mensuels d'émission et d'acquisition de titres par les OPCVM non monétaires sont établies à partir des remises trimestrielles à la Banque de France et des données d'actif net remises à l'AMF. La transmission de ces informations par l'AMF à la Banque de France permet d'éviter de procéder à une collecte mensuelle d'information auprès des OPCVM non monétaires.

5. Aspects particuliers du programme 2010

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

5.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Néant

5.3. Aspects « européens »

- Mise en application du règlement de la BCE 2007/8 du 27 juillet 2007 relatif aux statistiques sur les actifs et passifs des fonds de placement (hors OPCVM monétaires) avec prise d'effet au 31 décembre 2008. La mise en œuvre de ce règlement impose une transmission à la BCE de statistiques plus précoces (T+28 ouvrés au lieu de T+90 calendaires) et plus complètes sur les OPCVM non monétaires.
- Mise en application du règlement BCE 2008/30 du 19 décembre 2008 relatif aux statistiques sur le bilan des organismes de titrisation. La mise en œuvre de ce règlement impose la transmission trimestrielle à T+28 ouvrés de données jusqu'à présent non collectées sur les organismes de titrisation.
- Participation aux groupes de travail du SEBC sur les statistiques monétaires, lesquelles comprennent les statistiques sectorielles sur les intermédiaires financiers non bancaires

6. Diffusion des travaux

- Annexes au Bulletin de la Banque de France sur les OPCVM
- Statistiques trimestrielles sur les OPCVM (sur le site internet de la Banque de France)
- Mise en place avant fin 2010 d'une publication trimestrielle sur les entreprises d'assurance

STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques

. Direction de la balance des paiements (DBdP-SDT)

1. Exposé de synthèse

L'objectif de dériver les flux d'opérations sur titres à partir des stocks a conduit à mettre en place une collecte trimestrielle titre par titre des détentions auprès des conservateurs.

2. Travaux nouveaux pour 2010

Néant

3. Opérations répétitives

Collecte exhaustive trimestrielle auprès des conservateurs dénommée « PROTIDE » (PROduction de statistiques de Titres en DETention). Elle permet d'établir un « qui à qui » (ventilation par secteur émetteur des titres détenus par chacun des secteurs suivis) des opérations sur titres décrites dans les comptes nationaux financiers et d'asseoir le calcul de la position extérieure en titres à partir d'un recensement des stocks titre par titre, conformément aux prescriptions de la BCE.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2010

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

5.2. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission mensuelle à la BCE des statistiques sur les flux d'émissions et les encours de valeurs mobilières.
- Participation à la mise en place d'une base titres centralisée à la Banque centrale européenne.
- L'enquête mensuelle sur la détention de titres d'OPCVM monétaires (DTOM) et la collecte PROTIDE trimestrielle sont utilisées respectivement pour la confection des statistiques monétaires et financières et de la position extérieure diffusés par la Banque de France et transmis aux instances européennes.
- Les statistiques de flux d'émissions et d'encours de titres (titres de dette et actions cotées) sont transmises mensuellement à la Banque centrale européenne (BCE).
- Par ailleurs, les BCN sont engagées avec la BCE, dans le projet de base titres européenne, qui permettra d'échanger des informations titre par titre sur les titres émis par les résidents de chaque pays de la zone euro.

6. Diffusion des travaux

Les résultats des différentes enquêtes trimestrielles sont intégrés dans les comptes financiers trimestriels et les balances des paiements publiés sur le site Internet de la Banque de France.

STATISTIQUES CONCERNANT LA MONNAIE FIDUCIAIRE, LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES SYSTEMES DE PAIEMENT ET DE TITRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des opérations

. Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché

1. Exposé de synthèse

La Direction des Systèmes de Paiement et des Infrastructures de Marché produit, selon diverses périodicités et à la demande, des statistiques relatives à la monnaie fiduciaire, aux moyens de paiement scripturaux (chèques, cartes bancaires, virements, prélèvements, monnaie électronique ...) et aux systèmes de paiement et de titres (français et appartenant à l'Eurosystème). Sont concernés les paiements de masse, les paiements de montant élevé ainsi que les systèmes de compensation et de règlement de titres.

Ces statistiques sont constituées à partir de données recueillies aussi bien en interne à la Banque de France, en tant que gestionnaire de systèmes, qu'auprès d'autres institutions publiques et gestionnaires de systèmes de place (BCE, STET, Euronext Paris, LCH Clearnet SA, Euroclear France, GCB...) ou auprès des banques commerciales.

La partie publiée de ces statistiques est disponible sur le site Internet de la Banque de France (rubrique : Statistiques et enquêtes\Monnaie fiduciaire, moyens et systèmes de paiement).

Les statistiques relatives aux paiements de montant élevé sont produites de manière automatisée. Depuis la fermeture des chambres de compensation et la dématérialisation du traitement des chèques, les statistiques relatives aux paiements élevé et de masse sont, elles aussi, automatisées.

2. Travaux nouveaux pour 2010

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

Pas d'autre projet à ce jour.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2010

Pas d'autre projet à ce jour

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2010

La Direction des Systèmes de Paiement et des Infrastructures de Marché a pour projet de poursuivre l'adaptation du cadre de gestion de ses statistiques de surveillance au contexte des différents projets impactant les systèmes de paiement et de titres français (ESES pour le règlement-livraison de titres, CORE(FR) pour les paiements de masse, et mise en place de SEPA).

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

Statistiques annuelles :

- sur la monnaie fiduciaire
- sur les cartes de paiement et de retrait
- sur les structures bancaires françaises
- sur les moyens de paiement scripturaux échangés en France (dans et hors système)
- sur les systèmes de compensation et de règlement de titres.

Statistiques mensuelles :

- sur les systèmes de paiement de montant élevé (dont des statistiques sur les titres mobilisés en garantie des opérations de politique monétaire et/ou du crédit intrajournalier)
- sur les systèmes de paiement de masse ;

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3 Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2010

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

5.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Néant

5.3 Aspects européens

- Transmission hebdomadaire à la BCE d'indicateurs statistiques quotidiens relatifs à la composante française à TARGET 2
- Transmission, tous les deux ans, des résultats de l'enquête sur l'activité de banque correspondante en France
- Participation à l'élaboration des statistiques annuelles de l'Eurosystème portant sur les moyens de paiement, les systèmes de paiement et les systèmes de compensation et de règlement de titres dans l'Union Européenne, diffusées sur le site internet de la BCE (ancienne publication Blue Book)

6. Diffusion des travaux

- Annexes au Bulletin trimestriel de la Banque de France sur les systèmes de paiement de montant élevé en France et dans la zone euro et sur le système de paiement de masse français (disponible en version papier et sur le site Internet de la Banque de France)
- Éléments mensuels sur les systèmes de paiement de montant élevé et de masse (sur le site Internet de la Banque de France)
- Éléments annuels publiés sur le site Internet de la Banque de France :
 - sur la monnaie fiduciaire en circulation en France
 - sur les moyens de paiement scripturaux échangés en France dans et hors système
 - sur les cartes de paiement et de retrait
 - sur les structures bancaires françaises
 - sur les systèmes de compensation et de règlement de titres

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des statistiques
- . Direction de la balance des paiements
- . Direction des Enquêtes et Statistiques Sectorielles

1. Exposé de synthèse

La Direction de la balance des paiements collecte, par différents moyens (déclarations des grandes entreprises et des banques, enquêtes, mobilisation de la base des agents financiers – BAFI-) traite et élabore des données sur l'ensemble des opérations entre les résidents et les non-résidents, afin d'établir la balance des paiements et la position extérieure de la France et de contribuer à celle de la zone euro. Le cadre méthodologique est déterminé au plan international et européen ; en revanche, la mise en œuvre des principes méthodologiques, c'est à dire le choix des modes de collecte et de traitement, reste pour l'essentiel de la responsabilité nationale.

Il est à noter que la collecte auprès des entreprises (déclaration directe générale notamment) est depuis octobre 2008 assurée par la Direction des enquêtes et statistiques sectorielles.

Depuis la mise en œuvre d'un seuil d'exemption de 12 500 euros le 1^{er} janvier 2002 (relevé à 50 000 euros au 1^{er} janvier 2008), les difficultés conceptuelles et pratiques pour le maintien d'une collecte statistique de qualité représentent un défi accru. Les évolutions intervenues en matière de systèmes de paiements et la mise en place de « SEPA » se sont traduites par des décisions structurantes :

- introduction prévue en 2011 d'une déclaration pour compte propre des intermédiaires financiers
- simplification en 2010 des déclarations pour compte de tiers (introduction d'un code générique pour les comptes rendus de paiements intra-UE en euros entrants, adoption du principe d'une codification harmonisée et considérablement simplifiée)

2. Travaux nouveaux pour 2010

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2010

Néant

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2010

L'évolution du reporting assis sur les règlements intra-UE en euros a été décidée en 2008 : les déclarations bancaires pour compte de la clientèle (aujourd'hui non dissociées des déclarations relatives aux opérations pour compte propre des banques) sont affectées par l'évolution des messages interbancaires dans le contexte de l'avancée du projet « SEPA » (construction d'un espace européen des moyens de paiements). Des simplifications de la nomenclature de collecte sur les opérations intra UE en euros ont d'ores et déjà été actées, avec introduction d'un code unique pour les paiements entrants, et une liste réduite de codes (liste harmonisée) pour les sortants. Il a par ailleurs été décidé d'étendre cette liste et le seuil déclaratif de 50 000 EUR aux autres paiements (extra UE)

Parallèlement, les transactions sur les services, les revenus et les investissements directs des banques feront l'objet d'un reporting distinct (compte rendu de « transaction »). Cette nouvelle collecte fait actuellement l'objet d'une concertation et entrera en vigueur à partir de 2011.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

- Enquêtes (SDT), (EDPE) et (EVE). Ces trois enquêtes sont réalisées par la SOFRES. SDT et EVE font l'objet d'un cofinancement avec la Direction du Tourisme
- Enquêtes « Investissements directs français à l'étranger » réalisée avec le Réseau de la Banque de France, « E 90 » sur les créances et engagements avec les non-résidents (affiliés et non affiliés) des entreprises non financières.
- Enquête « crédits commerciaux vis-à-vis de l'étranger » (E 84).
- L'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) vise à collecter des informations sur leurs échanges internationaux de service, décomposés par type de service et pays. Elle complète les déclarations des 450 Déclarants Directs Généraux

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

« Stocks d'investissements directs étrangers en France et revenus de ces investissements » par utilisation du Fichier Bancaire des Entreprises (FIBEN) de la Direction des entreprises du Secrétariat général de la Banque de France.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La Direction de la Balance des Paiements et le Secrétariat Général de la Commission Bancaire ont poursuivi conjointement des travaux de rationalisation et de rapprochement des collectes relatives aux créances bancaires consolidées (statistiques BRI) et aux engagements internationaux (états prudentiels BAFI 4130i et 4130). Une déclaration commune « Risques liés à l'activité bancaire internationale » devrait être remise pour la première fois pour la collecte à fin juin 2010 de référence.

5. Aspects particuliers du programme 2010

Les procédures d'évaluations de certaines lignes de la balance des paiements devront prendre en compte les conséquences de l'allègement des déclarations bancaires (mise en œuvre en 2010 de la liste de codes simplifiée et généralisation à l'extra du seuil de 50 000 EUR).

6. Diffusion des travaux

- Les chiffres de la balance des paiements et de la position extérieure de la France sont disponibles sur le site internet de la Banque de France.
- Articles dans le Bulletin trimestriel de la Banque de France et rapport annuel de la balance des paiements et de la position extérieure de la France et annexes.

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des activités fiduciaires et de place
 . Direction des entreprises

1. Exposé de synthèse

Les travaux de la Direction des entreprises servent principalement deux objectifs de la Banque de France : la connaissance des conditions de financement des entreprises, s'intégrant aux études du domaine monétaire ; la surveillance de la stabilité financière grâce aux études sur le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les données collectées et gérées par la Direction des entreprises : états comptables, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

2. Travaux nouveaux pour 2010

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Pas de nouvelle enquête.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2010

Sans objet

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2010

Pas de nouveau projet.

La Banque de France gère une base de données de comptes consolidés. L'entrée en vigueur des normes IFRS pour l'exercice 2005 permet de faire des travaux statistiques sur les bilans en normes IFRS des exercices depuis 2005.

3. Opérations répétitives

La Direction des entreprises réalise une enquête spécifique auprès des entreprises non financières et collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;

Cette enquête, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permet de mener des études approfondies sur le système productif, et de fournir des statistiques systématiques par secteur et taille d'entreprises rendant possible le suivi de ces populations et la mise en situation de chaque entreprise.

3.1. Enquêtes

La collecte annuelle des données comptables spécifiques de la Centrale des bilans apporte un complément aux données fiscales. Elle porte sur 30 000 entreprises environ. Cette collecte repose sur le volontariat des entreprises participantes. Outre les études spécifiques qu'elle permet, elle conduit à établir des statistiques de référence par secteur et taille.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3. Autres travaux

L'Observatoire des entreprises réalise chaque année, au cours de l'été, une étude sur la situation des PMI et leur situation financière à partir des données de la Centrale de bilans sur l'année n-1. Les innovations apportées en 2007 (classes de taille, redressement de l'échantillon, l'appartenance à un groupe industriel) ont été poursuivies en mobilisant les informations mensuelles disponibles à la DE : incidents de paiement, centralisation des risques, défaillances. A l'automne 2008, l'étude sera menée sur l'ensemble des secteurs économiques, avec un focus sur les groupes industriels à partir des données de l'ensemble de la base Fiben.

L'évolution des délais de paiement et du crédit interentreprises est suivie grâce à un dossier statistique publié à l'automne. La Banque de France est rapporteur de l'Observatoire des délais de paiement réactivé à partir du mois de septembre 2006. Deux rapports au ministre ont été remis en décembre 2006 et décembre 2007. La Banque de France participe à cet égard à l'évaluation de l'impact d'une réduction des délais de paiement envisagée dans le cadre de la loi de modernisation économique.

Les statistiques sectorielles annuelles fournissent une analyse sur l'activité, le financement et le risque, aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels. Elles sont disponibles sur le site internet de la Banque de France.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les travaux pour la modernisation de la collecte des bilans auprès des entreprises ont démarré (automatisation et dématérialisation de la collecte). Ce projet aura pour effet d'alléger les charges déclaratives des entreprises à l'égard de la Banque de France. Il devrait concerner environ 230 000 entreprises en 2010.

5. Aspects particuliers du programme 2010

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

5.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

5.2. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Néant

5.3. Aspects européens

La Banque de France a participé à la fondation de la base de données des comptes harmonisés BACH et la Direction des entreprises l'alimente depuis l'origine pour les données françaises. La base BACH est maintenant étendue à l'ensemble des secteurs au niveau division.

La Direction des Entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays, notamment les nouveaux entrants dans l'UE, est recherchée.

Plusieurs groupes de travail poursuivront leurs travaux sur les activités suivantes :

- Construction de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays
- Étude de l'impact sur les bases de données des nouvelles normes comptables IAS
- Participation à la Task Force sur l'effet des nouvelles normes comptables sur les statistiques d'entreprises, notamment sur les grands groupes
- Travaux sur les méthodes d'analyse du risque de crédit

6. Diffusion des travaux

- La liste des publications est disponible sur le site internet de la Banque de France ([www.banque-france.fr-publications et recherches/travaux de recherche de l'observatoire des entreprises](http://www.banque-france.fr-publications-et-recherches/travaux-de-recherche-de-l-observatoire-des-entreprises))

STATISTIQUES BANCAIRES

BANQUE DE FRANCE **- Secrétariat général de la Commission bancaire**

1. Exposé de synthèse

La collecte statistique relative aux établissements de crédit est réalisée dans le cadre de la Base des Agents Financiers (BAFI), à la fois système de collecte prudentielle et nomenclature comptable. Cette dernière, opérationnelle depuis 1993, a connu peu de modifications importantes sur la période 1996-2005, à l'exception de l'introduction, en juillet 1998, des documents en euros, assortis notamment de délais de transmission des informations mensuelles sensiblement réduits.

Par ailleurs, le dispositif comptable et prudentiel a été élargi aux entreprises d'investissement, intégrées dans le champ du contrôle du Secrétariat général de la Commission bancaire. L'uniformisation de la nomenclature des documents comptables et prudentiels des entreprises d'investissement est réalisée depuis juin 2002.

L'adoption des normes comptables International Financial Reporting Standards (IFRS) a entraîné la mise en place de nouveaux états BAFI (bilan et compte de résultat sur base consolidée, notamment) avant la finalisation du projet COFINREP (cf. 2.3).

Le projet SURFI (Système Unifié de Reporting Financier) a fait suite en 2007 au projet MOCIF (Modernisation de la Collecte d'Information Financière). Ce projet vise à harmoniser et rationaliser les remises d'états prudentiels et de statistiques monétaires par les établissements de crédit, de manière à alléger globalement la charge liée au reporting, en utilisant les avantages inhérents à la technologie XML-XBRL. Ce projet repose sur une organisation interne à la Banque de France en comité de pilotage et groupes de travail, visant à analyser l'utilisation faite de chacune des données ainsi que des questions plus transversales telles que les systèmes de remises ou les ventilations. Parallèlement à cette organisation interne, le projet SURFI donne lieu régulièrement à une consultation avec la profession. Les travaux concernant le volet fonctionnel ont abouti au printemps 2008, la mise en production de la nouvelle application SURFI étant prévue pour mi-2010.

2. Travaux nouveaux pour 2010

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2010

Néant

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2010

En 2008 et en 2009, il est prévu de procéder à l'exploitation statistique des nouveaux états issus du projet COFINREP (hors BAFI) : les états COREP portant sur la solvabilité selon la nouvelle directive d'adéquation des fonds propres et les états FINREP portant sur les comptes consolidés aux normes IFRS établis sous périmètre prudentiel.

3. Opérations répétitives

Le SGCB collecte dans la BAFI les états comptables et prudentiels de diverses nature (situations, bilans, comptes de résultats...) et périodicité prévus par la réglementation. Il procède à des exploitations statistiques de ces documents qui font l'objet de publications, notamment dans le cadre du rapport annuel de la Commission bancaire. Le SGCB met en place en 2008 et en 2009 les outils nécessaires à l'exploitation des données COFINREP issues de remises de fichier sous langage XBRL et non intégrées dans la BAFI.

3.1. Enquêtes

Néant

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Tous les états BAFI (bilan, compte de résultats, concours à l'économie...) et progressivement toutes les données issues des remises COFINREP sous XBRL sont susceptibles de faire l'objet d'une exploitation statistique.

3.3. Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le projet SURFI vise à assurer l'harmonisation des reportings monétaires et bancaires en procédant à chaque fois que cela est possible à des allègements ou, le cas échéant, à des suppressions de doublons, notamment entre les remises statistiques et prudentielles

5. Aspects particuliers du programme 2010

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

5.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

5.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Néant

5.4. Aspects « européens »

Au sein du Comité européen des Contrôleurs bancaires (CECB ou CEBS), une étude sur le degré de convergence dans l'utilisation des cadres de reporting FINREP et Corep a été publiée en octobre 2007¹. Les travaux se poursuivront en 2008 et 2009 de manière à poursuivre l'harmonisation des déclinaisons nationales des reporting FINREP et COREP en termes de contenu, de fréquence et de délai des reportings, et d'aboutir, le cas échéant à une réduction du volume de l'information demandée aux établissements. Le nouveau cadre qui en résultera devrait entrer en vigueur en 2012. De même, les échanges entre le CEBS et le SEBC sur les possibilités de synergie ou de rapprochement entre les reportings prudentiels et statistiques sont appelés à s'intensifier dans le cadre des réflexions menées par un groupe conjoint d'experts des deux instances présidé par un membre du Comité des statistiques du SEBC.

Par ailleurs, le SGCB alimente en données statistiques le BSC (Comité de surveillance bancaire), dont la mission consiste à assister le Système européen de banques centrales dans le domaine de la surveillance des risques en matière de stabilité bancaire et financière en Europe.

6. Diffusion des travaux

- Rapport annuel de la Commission bancaire ;
- Analyses comparatives Volumes I (Activité des établissements de crédit) et II (Résultats des établissements de crédit).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2009-2013

¹ Assessment study of convergence on supervisory reporting (étude publiée le 8 octobre 2007 par le CECB).

Les données issues des nouveaux états prudentiels (COREP) et comptables consolidés (FINREP) sont progressivement adressées par les établissements de crédit depuis juin 2007 et sont en cours d'intégration dans un système d'exploitation statistique interne depuis le début de l'année 2008.

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE**BANQUE DE FRANCE****- Direction générale des statistiques****. Direction des Enquêtes et des statistiques sectorielles****1. Exposé de synthèse**

La Direction des Enquêtes et des statistiques sectorielles publie deux types d'enquêtes :

- ◇ des enquêtes de tendance, couvrant l'activité dans :
 - l'industrie (mensuelle), intégrant un volet trimestriel (investissement, trésorerie, marges),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestrielle),
 - le commerce de gros (trimestrielle),
 - les services marchands (mensuelle depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant)
- ◇ une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution.

2. Travaux nouveaux pour 2010

Néant

3. Opérations répétitives

- enquête mensuelles dans l'industrie et les services marchands
- enquêtes trimestrielles dans le BTP et le commerce de gros
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2010

Néant

6. Diffusion des travaux

- Publication mensuelle de la « Vue d'Ensemble » et des chapitres sectoriels de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque de France depuis septembre 2003.
- Mise en ligne de l'ensemble des séries de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque.

STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES**BANQUE DE FRANCE****- Direction générale des statistiques****. Direction des Enquêtes et des statistiques sectorielles**

Il s'agit de statistiques mensuelles et trimestrielles (annuelles pour la centralisation du nombre de comptes), disponibles au niveau départemental ou du rayon d'action des succursales de la Banque de France et portant sur un certain nombre d'opérations enregistrées auprès des établissements de crédit et, le cas échéant, des institutions financières spécialisées (IFS), de La Poste, du Trésor Public et de la Caisse des dépôts et consignations.

À partir du second semestre 1997 et jusqu'en 2000, une opération de rénovation a été menée sur les centralisations :

- des dépôts et crédits,
- du nombre de comptes,
- des portefeuilles de valeurs mobilières,
- des crédits nouveaux à l'habitat,

à effet principalement d'améliorer la collecte, d'accélérer les délais de sortie des statistiques et d'affiner leur qualité.

Compte tenu de l'accord de la FBF, la DESS reprend la publication de ses statistiques financières territoriales sur son site internet à partir des données collectées à fin juin 2007.

STATISTIQUES D'ASSURANCES

AUTORITE DE CONTRÔLE DES ASSURANCES ET DES MUTUELLES (ACAM) - Direction de la surveillance du marché

1. Exposé de synthèse

Le contexte particulier de l'année 2009-2010 avec la fusion programmée de l'ACAM avec la commission bancaire risque d'avoir des conséquences sur les modalités de collecte de l'information statistique et le calendrier des publications.

Le programme de production d'informations statistiques 2010 de l'ACAM est donc conditionné à l'absence de changement majeur dans la procédure de collectes statistiques et de publications dans le cadre de la fusion à venir

La collecte statistique relative aux organismes d'assurance relève à la fois d'une collecte prudentielle et d'une nomenclature comptable. Cette dernière a subi une modification majeure en 2004 avec la création de l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) - née de la fusion de la Commission de Contrôle des Assurances (CCA) et de la Commission de contrôle des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCMIP).

Les informations collectées auprès de ces trois types d'organismes qui relèvent de trois réglementations différentes² sont très largement similaires. La constitution d'une base de données administrative et financière fiable portant sur l'ensemble du secteur contrôlé se poursuivra en 2009 ce qui permettra de publier les séries publiées auparavant par la CCA, mais étendues à l'ensemble du périmètre « assurance » au sens européen du terme.

L'ACAM collecte des informations auprès de l'ensemble des organismes qui relèvent de réglementation transposant les directives européennes en matière d'assurance. Quatre grandes catégories d'informations sont collectées :

- en tant que de besoin, des informations de toute nature auprès des organismes contrôlés
- des informations comptables, établies selon les règles fixées par le CRC.
- des états d'aide à l'analyse des comptes
- et, nouveauté initiée à l'occasion de la collecte d'informations portant sur l'exercice 2004, des états statistiques n'ayant pas de finalité particulière en matière de contrôle prudentiel et collectées pour le compte de services statistiques ministériels.

Les trois dernières catégories d'informations sont collectées sur base déclarative, pour partie à date fixe, en application d'arrêtés présents dans le code des assurances, le code de la sécurité sociale ou le code de la mutualité. Par contre, les états statistiques sont actuellement collectés uniquement pour les mutuelles relevant du Code de la mutualité.

2. Travaux nouveaux pour 2010

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2010

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2010

La réflexion engagée en 2008 sur la manière de présenter des opérations telles que les dommages corporels, pratiquées par l'ensemble des opérateurs, de la manière la plus utile au lecteur se poursuivra en 2010.

² Les sociétés d'assurances sont régies par le code des assurances, les mutuelles par le code de la mutualité et les institutions de prévoyance par le code de la Sécurité Sociale.

La présentation, dans une annexe chiffrée au rapport annuel, des principales grandeurs du marché abstraction faite de la nature juridique des opérateurs a été initiée en 2008 et se poursuivra en 2009.

Les produits de retraites complémentaires ou supplémentaires (PERP, retraite par points (branche 26) et opérations de retraite professionnelle supplémentaire) sont isolés dans les états comptables et prudentiels des autres contrats d'assurance vie (arrêté du 23 avril 2007) depuis 2008. Cette nouvelle catégorisation permettra d'améliorer le niveau de connaissance sur des opérations parfois également qualifiées de « fonds de pension ».

3. Opérations répétitives

L'ACAM collecte les états comptables et prudentiels de diverses natures selon la périodicité prévue par la réglementation. Elle procède à des exploitations statistiques de ces documents qui font l'objet de publications, notamment dans le cadre du rapport annuel de l'ACAM.

L'assurance des risques de responsabilité civile médicale fera notamment à l'avenir l'objet d'une collecte et d'une exploitation particulière (arrêté du 24 juin 2008). Les données de marché de l'assurance des risques de responsabilité civile médicale font l'objet d'un rapport destiné au ministre chargé de l'économie et des finances et au ministre chargé de la sécurité sociale qui statuent conjointement sur la publication éventuelle de ce rapport. Une copie du rapport est transmise à l'Observatoire des risques médicaux. Un premier rapport est en cours de transmission.

Un département d'études et de suivi du marché a été créé fin 2006 afin, entre autres, de développer l'exploitation statistique de ces documents à travers la publication d'analyses vers les acteurs du marché.

3.1. Enquêtes

L'ACAM lance des enquêtes prudentielles, en tant que de besoin, en fonction des événements qu'elle juge susceptible d'affecter la solvabilité du marché de l'assurance. Ces enquêtes prudentielles n'ont pas vocation à être publiées en tant que telles. Elles font généralement l'objet d'une restitution au marché sous forme de « conférence du contrôle »

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

3.3. Autres travaux

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Le projet de télétransmission des états prudentiels et comptables initié en 2008 est opérationnel depuis le début de l'année 2009. La dématérialisation de la collecte des informations est de nature à réduire de manière subséquente la charge statistique des entreprises contrôlées.

5. Aspects particuliers du programme 2010

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

5.2. Aspects « environnement et développement durable »

Néant

5.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques »

Néant

5.4. Aspects « européens »

Depuis 2005 ont été mises en œuvre quatre enquêtes de la série d'études quantitatives d'impact demandées par la Commission européenne à l'ensemble des contrôleurs européens pour lui apporter un éclairage quantitatif dans le cadre de la préparation de la directive appelée Solvabilité II, dont le projet a été présenté à l'été 2007. Les résultats européens de ces études d'impact ont été publiés sur le site de la structure regroupant l'ensemble des contrôleurs européens d'assurance et de pensions

professionnelles (<http://www.ceiops.org>). La quatrième étude d'impact a été lancée en 2008 et ses résultats à l'échelon européens ont été publiés en novembre 2008.

En 2008, la Banque de France et l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM) ont signé un protocole d'accord pour l'échange de données relatives aux organismes d'assurance. Ce protocole permettra à la Banque de France, sans alourdir la charge déclarative de ces organismes, de participer au développement des projets statistiques du Système européen de banques centrales (SEBC) sur le secteur des assurances et d'améliorer son dispositif pour la production des comptes nationaux financiers. Dans ce cadre, l'ACAM alimentera la Banque de France en données référentielles et comptables sur les assurances. En contrepartie, la Banque de France mettra à disposition de l'ACAM les statistiques produites à partir de ces informations.

6. Diffusion des travaux

Publication annuelle :

- Rapport annuel de l'ACAM
- Tableau de synthèse des états comptables et prudentiels
- Le Marché de l'assurance

Publication ad hoc :

- Etudes quantitatives d'impact (QIS)
- Analyses et synthèses

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2009-2013

Sur l'horizon 2009-2013, trois événements distincts sont susceptibles d'avoir une incidence sur les séries statistiques disponibles pour le secteur de l'assurance :

- La fusion programmée de l'ACAM et de la Commission Bancaire qui pourraient avoir des conséquences sur l'organisation des départements en charge de la production statistique
- la convergence progressive des règles applicables aux trois familles d'organismes qui pratiquent les opérations d'assurances (Assureurs, Mutuelles et Instituts de prévoyance).
- l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité II, prévue en 2012, devrait se traduire par la mise en place d'une collecte harmonisée à l'échelon européen qui devrait se substituer à celle actuellement en vigueur auprès des entreprises françaises. La réflexion sur la forme et les modalités des futures exigences communes n'est à ce jour pas achevée.

Dans l'intervalle, la poursuite de l'harmonisation des états comptables et prudentiels des organismes contrôlés par l'ACAM permettra, à tout le moins, de publier des statistiques annuelles sur l'ensemble du secteur « assurance » au sens européen. De plus, le Département Etudes et Suivi économique du Marché exploitera plus largement ces informations comptables et prudentielles à des fins de publications (analyses thématiques ou sectorielles).

Dans ce contexte particulier, il est difficile pour l'ACAM d'élaborer la partie du programme portant sur la fin de la période sous revue et de s'engager sur un programme statistique pour 2010.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Insee
- Direction des statistiques d'entreprises

Programme non disponible

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
Insee
- Direction des synthèses économiques

Programme non disponible

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
- . Bureau des Comptes nationaux des administrations publiques

Programme présenté à la Commission Territoires non disponible

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI
- Direction générale de la comptabilité publique

- . 5^{ème} Sous-Direction – Secteur public local
- .. Bureau 5A Pilotage et maîtrise d'ouvrage du système d'information
- ... Secteur valorisation des données du secteur public local

Programme présenté à la Commission Territoires non disponible

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- Direction générale des collectivités locales (DGCL)
 . Département des études et des statistiques locales

(Programme présenté à la Commission Territoires)

1. Exposé de synthèse

Le département des études et statistiques locales recueille, contrôle, traite et analyse de l'information essentiellement de source administrative pour mettre à disposition des utilisateurs les statistiques et indicateurs sur les collectivités locales. Les travaux prévus pour l'année 2010 s'inscrivent dans les orientations détaillées dans le programme à moyen terme.

Notons que l'information recueillie par le département des études et des statistiques locales provient essentiellement de l'exploitation de documents administratifs, sous-produits de l'activité normale des pouvoirs publics : budgets primitifs et comptes administratifs, transmis aux préfets pour le contrôle de légalité, informations sur la fiscalité locale à partir des opérations de gestion de la DGFIP, données issues des fichiers de gestion comptables de la DGFIP avec laquelle un protocole d'échange a été établi, rapports aux Comités Techniques Paritaires présentés par les collectivités locales dans le cadre de la loi. Sur certains aspects le département des études et des statistiques locales demande une contribution particulière aux préfetures qui mettent en forme des informations dont elles disposent elles-mêmes (intercommunalité, états fiscaux, extraits de comptes et budgets locaux). Les circuits d'acquisition et de contrôle des données seront rationalisés et les procédures raccourcies par une extension du recours aux données déjà dématérialisées.

Dans le domaine des **finances locales**, l'année 2010 verra la poursuite de l'effort sur les objectifs définis dans le programme à moyen terme :

- rationalisation de l'acquisition des données par le traitement de masse des fichiers de gestion enrichis par des traitements ciblés sur les collectivités les plus importantes, ceci pour l'ensemble du secteur communal (toutes communes et intercommunalités à fiscalité propre).
- recherche de plus de cohérence entre le traitement des grandes et des petites communes d'une part, entre les comptes et les budgets d'autre part.
- constitution de séries longues cohérentes sur les principaux agrégats et ratios.
- mise au point de référentiels de comparaison sur des ensembles d'unités définis par d'autres critères que les strates démographiques.

L'année 2010 devrait voir se consolider le calendrier établi dès la deuxième partie de 2008, qui vise à regrouper les travaux sur les budgets primitifs de tous les niveaux de collectivités à une seule échéance en début d'automne. Dans la même logique, deux échéances seront privilégiées pour la diffusion des comptes après exécution, l'une concernant les régions et départements en toute fin d'année, l'autre le secteur communal dans toutes ses composantes quelques mois après.

L'attention se portera aussi sur les améliorations à apporter aux données de dépenses par fonction des comptes des administrations publiques locales, en liaison avec l'Insee et la DGTPE, pour obtenir des données plus pertinentes à un degré fin de la nomenclature et par niveau de collectivité.

Les perspectives avancées de couverture complète du territoire par l'**intercommunalité** à fiscalité propre dans un terme (encore à préciser) de quelques années, les orientations vers la réduction du nombre de syndicats en fonction des compétences déjà déléguées à d'autres groupements, les besoins d'études sur la rationalisation des périmètres fournissent un cadre de demande très forte dans le domaine des statistiques et études sur l'intercommunalité. Le développement de l'intercommunalité fera l'objet d'une étude systématique des comptes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, mais aussi d'une connaissance aussi précoce que possible des nouveaux établissements se mettant en place. Les modalités du recueil de l'information sur les autres structures intercommunales (celles qui ne sont pas à fiscalité propre) ont été rénovées,

permettant la constitution d'une information actualisée chaque trimestre. Ce système d'information permet la diffusion par accès Internet à une base nationale des informations statistiques sur l'ensemble des EPCI, informations portant notamment sur la nature de l'EPCI, sa composition, ses compétences, sa nature juridique. Une diffusion des informations sur ces structures se fait sous forme électronique, avec un développement de l'information cartographique.

Pour la **fonction publique territoriale (FPT)**, un des axes majeurs consiste à valoriser les informations rendues disponibles par la présentation de rapports standardisés par les collectivités territoriales à leur comité technique paritaire. Ces « bilans sociaux » apportent des informations sur la structure détaillée des emplois (analysés aussi bien en termes statutaires, juridiques, administratifs, qu'en termes de conditions d'activité, de quotité de temps de travail...), mais aussi sur les mouvements de personnels, la formation, les absences au travail, la prévention et la sécurité... La disponibilité de cinq exercices (de 1999 à 2007) permet de développer l'analyse des évolutions de la FPT.

A partir de la nouvelle situation ouverte par la mise à disposition des données issues des DADS, l'année 2010 envisageait une refonte complète du dispositif de l'exploitation statistique des 'Bilans sociaux'. La dimension globale de support du dialogue social au sein des CTP ne devait pas être affectée, mais l'exploitation des éléments statistiques devait voir un recentrage des 'Bilans sociaux' sur les thématiques non couvertes par ailleurs. On visait à construire un système de recueil (et de diffusion) d'information sur un schéma pluri annuel permettant de couvrir les questions d'organisation du temps de travail, des conditions de travail, de formation, des concours et examens professionnels, des droits sociaux. Chaque thème devait pouvoir être approfondi à un rythme d'observation en cohérence avec le dispositif d'enquêtes qui est conduit par le service statistique en charge de la fonction publique d'Etat. En complément, le Département souhaitait poursuivre, à partir des expériences réalisées en 2008 et 2009, la mise en place d'un dispositif léger de recueil par Internet de données de cadrage ou d'actualité sur la fonction publique territoriale auprès d'un échantillon de collectivités.

Cependant la DGCL a estimé ne pas pouvoir procéder au recrutement d'un attaché Insee pour assurer cette échéance de rénovation du système d'information statistique de la FPT (basée sur des bilans sociaux refondus, les enquêtes légères par sondage et la mobilisation du fichier statistique des DADS à échéance de 2009/2010). C'est une contrainte forte qui nous oblige à réviser la stratégie mise au point en réponse aux besoins exprimés notamment dans le rapport adopté par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale et communiqué au CNIS. Il nous faut donc adopter une orientation sur un format réduit, certes moins satisfaisante par rapport à la production d'informations très demandées mais plus en rapport avec les moyens qui nous sont alloués.

2. Travaux nouveaux pour 2010

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

Pas plus que par le passé, le département ne prévoit en 2010 de réaliser d'enquêtes ni auprès des ménages, ni auprès des entreprises, ni même auprès des collectivités locales, au sens où l'entend le comité du label du Cnis.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2010

Le DESL espère avoir les moyens de s'insérer pour la partie Fonction publique territoriale dans le dispositif SIASP pour l'exploitation statistiques des DADS.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2010

Néant.

3. Opérations répétitives

Pas plus que par le passé, le département ne prévoit en 2010 de réaliser d'enquêtes ni auprès des ménages, ni auprès des entreprises, ni même auprès des collectivités locales, au sens où l'entend le comité du label du Cnis.

Opérations répétitives	Unité responsable	Suivi (ne rien inscrire)	Observations
Enquêtes			
Exploitation de fichiers administratifs			
Exploitation des comptes de gestion des collectivités territoriales	DESL		Petites collectivités
Exploitation des états fiscaux des collectivités territoriales	DESL		Petites collectivités
Autres travaux répétitifs			
Exploitation des budgets primitifs et des comptes administratifs des collectivités territoriales	DESL		Grandes collectivités
Exploitation des comptes de gestion des collectivités territoriales	DESL		Grandes collectivités

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet.

5. Aspects particuliers du programme 2010

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Par définition, l'ensemble des activités de la DGCL se rapporte à la dimension régionale et locale de la vie publique. Toutefois, compte tenu de l'absence de représentation hors de Paris et des effectifs limités du service statistique, il n'est pas prévu de travaux relatifs à un territoire particulier. La priorité sera donnée à la mise à disposition des acteurs locaux des données concernant leur propre territoire.

La recherche de collaborations interministérielles comme celle déjà mise en œuvre pour les zonages à travers le site www.territoires.gouv.fr/zonages sera poursuivie.

5.2. Aspects « environnement et développement durable »

Sous réserve de la qualité de la ventilation fonctionnelle des comptes des administrations publiques locales les données que le DESL diffuse sur son domaine peuvent contribuer à la connaissance quantitative ou qualitative de l'environnement ou du développement durable, dans la mesure où il s'agit d'interventions des collectivités locales apparaissant dans leur budget.

Le département publie les données de fiscalité concernant les ordures ménagères (taxe et redevance). Il est en rapport avec les unités issues de l'IFEN pour échanger sources et informations de contexte.

5.3. Aspects « évaluation des politiques sociales publiques » :

Le DESL, par ses synthèses des comptes des départements notamment et plus largement des collectivités locales fournit les données financières aux dispositifs d'observation et de suivi des politiques sociales publiques, pour la part importante qui relève d'une politique publique locale.

La qualité de la ventilation fonctionnelle des comptes des administrations publiques locales est essentielle à cet égard.

5.4. Aspects «européens »

Sans objet : la contribution à la statistique européenne en matière de finances publiques locales, d'emploi public local ou des structures territoriales relève d'autres unités que le DESL.

6. Diffusion des travaux

Dans la continuité des orientations précédentes, la politique de diffusion du DESL consiste à mettre en ligne au plus tôt la totalité des données disponibles. L'utilisateur peut ainsi considérer qu'il a accès à toutes les informations ; autrement dit qu'il n'existe pas de données qui ne seraient pas diffusées ou seulement mobilisables à la demande.

L'autre aspect consiste à mettre en ligne une masse de plus en plus importante de données téléchargeables sous formes de listes et de tableaux de résultats dans les formats courants pour les utilisateurs.

L'équilibre entre le volume d'information qui fait l'objet d'une édition papier et celui qui ne fait l'objet que d'une diffusion électronique a été revu au profit de ce dernier média. Les publications d'analyse des comptes et budgets se font maintenant sous forme électronique.

La série des Bulletins d'information statistique (BIS) voit donc son rôle de présentation synthétique des résultats renforcé tout en pouvant traiter en plus d'études transversales ou rétrospectives. L'objectif est celui d'une publication tous les deux mois (6 n° par an).

L'ouvrage annuel « Les collectivités locales en chiffre » reste diffusé en ligne et sous forme d'ouvrage relié. Il a été profondément remanié en 2009 tout en gardant son objectif de fournir annuellement les informations statistiques essentielles sur les collectivités locales. Les principaux chapitres sur les structures, les finances, les personnels des collectivités locales ont été conservés, mais remaniés pour offrir à côté des chiffres, un commentaire succinct et surtout des définitions et des références. Ils retiennent en général les données disponibles sur les cinq dernières années. Les séries longues sur les divers sujets sont reprises dans un seul chapitre en fin d'ouvrage. Un chapitre introductif présente les chiffres clés des collectivités locales. Des données du contexte dans lequel elles se situent sont aussi livrées

Le calendrier envisagé pour 2010 sera structuré en fonction du cycle courant de disponibilité des sources, à une première date de diffusion via Internet, suivie le cas échéant d'une diffusion papier.

- Synthèse annuelle 'Collectivités locales en chiffres' en février-mars
- Synthèse annuelle 'rapport de l'OFL [hors programme statistique mais avec une forte contribution du SSM] en juillet - septembre
- Données de l'intercommunalité au 1^{er} janvier, au début du 1^{er} trimestre.
- Synthèse exhaustive sur les budgets et la fiscalité prévisionnelle de l'année en cours, en début d'automne.
- Vision des comptes définitifs de l'année précédente avant la fin de l'année courante pour les régions et départements, suivie à quelques mois pour le secteur communal.
- Données sur la Fonction publique territoriale diffusée selon la disponibilité de sources que ne maîtrise pas le DESL.

Liste des publications diffusées effectivement en 2008 et au 1^{er} trimestre 2009 : (I : mise en ligne Internet)

- Janvier 2008
BIS 58 : Les finances des régions et des départements en 2006

I : Les finances des régions (CA 2006)
I : Les finances des départements (CA 2006)

- Février 2008
 - I : Données statistiques de l'intercommunalité au 1.1.2008
 - BIS 59 : L'intercommunalité à fiscalité propre au 1.1.2008
- Mars 2008
 - Collectivités locales en chiffres 2008
- Mai 2008
 - BIS 60 : Groupements à fiscalité propre et syndicats de communes en 2008
- Juillet 2008
 - I : Rapport de l'observatoire des finances locales 2008
 - I : La fiscalité directe 2008 des régions et des départements
- Août 2008
 - I : Les finances des communes de 10 000 h. et plus (CA 2006)
 - I : Les finances des communes de moins de 10 000 h. (CA 2006)
 - I : Les finances des groupements à fiscalité propre (CA 2006)
 - BIS 61 : Les finances du secteur communal en 2006
 - Guide statistique de la fiscalité locale 2007
- Octobre 2008
 - BIS 62 : Les budgets primitifs des collectivités locales en 2008
 - I : Les budgets primitifs des départements en 2008
 - I : Les budgets primitifs des régions en 2008
 - I : Les budgets primitifs des communes et de leurs groupements à fiscalité propre en 2008
 - BIS 63 : La fonction publique territoriale : cadrage statistique
 - I : Les taux de fiscalité directe 2008 des grandes communes, des CA et des CU
- Novembre 2008
 - BIS 64 : La fiscalité locale directe en 2008 (8 p)
- 1^{er} trimestre 2009
 - I : Les finances des régions (CA 2007)

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2009-2013

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Système d'information statistique sur la Fonction publique territoriale	DESL		Sera réduit pour s'adapter aux moyens alloués en cadre A d'attaché statisticien	